



CAP Mobilité des SAC DD des 4 et 5 juin 2014

Déclaration préalable UNSA DD

Madame la présidente, Mesdames et Messieurs les représentants de l'administration et du personnel,

NON au passage de 3 cycles de mobilité à 2 sans une réflexion aboutie!

Le projet de la DRH de remise en cause des 3 cycles de mobilité illustre une fois de plus la mise à mal du dialogue social au sein de notre ministère. Pour l'**UNSA**, ce projet est inacceptable tant sur le fond que sur la forme, ce qui justifie pleinement le boycott du groupe d'échanges qui devait être en partie consacré à ce projet, pour information et uniquement pour information, donc non sujet à débat, le 6 mai dernier. Il s'agit bel et bien d'une dérive de ces groupes d'échanges sur un sujet d'importance.

Selon la DRH, notre système actuel à 3 cycles de mobilité, avec des dates de prise de poste aux 1^{er} janvier, 1^{er} mai et 1^{er} septembre, engendre de très fortes contraintes pour les services et les agents compte tenu des délais restreints (aux différents stades de la procédure).

En outre, ces 3 cycles ne permettraient pas aux services d'anticiper les publications de postes dans le contexte actuel d'incertitudes quant à la détermination des effectifs cibles et à un moment où les phénomènes de vacance et de sur-effectifs s'accroissent.

Enfin, dans un cadre interministériel, il s'agirait d'harmoniser les MEDDE-MLET avec le MAAF.

Sans nier qu'une organisation plus efficiente des mobilités peut constituer un réel sujet de réflexion et un progrès, l'**UNSA** ne peut que s'opposer à ce projet improvisé, incomplet et sans préalables dans le contexte où il s'inscrit. Toutes les incidences du passage de 3 cycles à 2 cycles sur les promotions et les concours notamment n'ont pas été étudiées.

La faible mobilité interministérielle restera ce qu'elle est tant que la mobilité sera soumise aux compteurs. "Les publications de postes sur la BIEP doivent rester exceptionnelles" précise d'ailleurs le document de présentation rédigé par la DRH. Le «chacun chez soi ministériel» demeurera donc la règle majoritaire tout comme les différents régimes indemnitaires, propres à chaque ministère. Quant aux plafonds d'emplois, ils n'évolueront pas à la hausse.

Non seulement le passage de 3 à 2 cycles n'aura pas grand effet sur les vacances de postes et les sur-effectifs mais cela risque au contraire d'accroître ce phénomène avec des périodes plus longues de vacance de postes et des intérimaires plus lourds pour ceux qui y seront contraints.

Deux cycles au lieu de 3 avec une pré-publication des postes pendant 3 mois, comme le souhaite la DRH, risque d'engendrer une fiabilité toute relative de la liste avec des postes susceptibles de disparaître au moment de la publication officielle, sans compter les promesses non tenues quant à l'attribution éventuelle d'un poste face à une candidature plus intéressante de dernière minute. La concurrence accrue et concentrée seulement sur 2 cycles sera génératrice de stress pour les agents.

De plus, en période de très forte concurrence sur les postes, nombre de collègues SACDD promus au grade d'attaché devront renoncer au bénéfice de leur promotion faute d'avoir trouvé un poste sur les deux cycles proposés : cela est totalement inacceptable!

La DRH projette de mettre en place ce nouveau système dès le mouvement 2015-3, qui se substituerait alors au cycle 2015-1. Pourquoi une telle précipitation? Pourquoi ne pas inscrire cette proposition dans le cadre plus large des réflexions interministérielles en cours sur les parcours de carrière? Cela permettrait de revoir l'organisation des publications de postes sur les BIEP, BRIEP et autres, de revisiter les calendriers des concours et examens professionnels ainsi que des CAP.

Pour l'**UNSA**, le passage de 3 cycles à 2 cycles de mobilité, tel que présenté par l'administration, n'est pas acceptable. La mobilité des agents ne peut faire les frais d'une gestion de la pénurie des effectifs.

Ce projet s'inscrit par ailleurs dans un contexte de poursuite de réorganisations et de transferts où les dérives se multiplient dans les services en matière de mobilité.

Dans telle direction, un agent se voit contraint à une mobilité fonctionnelle forcée sans fiche de poste, sans décision individuelle quant à sa nouvelle position ni passage en comité technique local.

Dans une autre, la demande de mobilité d'un agent est mise de côté. On lui propose un changement de poste en interne qui finalement n'aboutit pas. Trop tard pour postuler sur le cycle de mobilité: il lui faudra attendre le prochain cycle!

Dans un autre service encore, la pression est exercée sur un agent pour qu'il parte en collectivité suite au transfert de son activité sans accompagnement ni garantie sur sa position future ou sur son évolution de carrière!!!

Ce passage à 2 cycles de mobilité se fera-t-il également en force malgré le boycott des organisations syndicales et leur avis défavorable sur ce projet?

Réintroduisons d'ores et déjà le respect des procédures qui devrait présider à chaque mobilité!

Une baisse du nombre de centres d'examen intolérable et discriminant

L'**UNSA** dénonce également la réduction du nombre de centres d'examen pour l'épreuve d'admissibilité au concours professionnel de SAC CS, passant de 23 centres en 2013 à 7 en 2014. Cette réduction du nombre de centres va induire des déplacements plus importants pour les candidats. Qui prendra en charge les frais générés par ces déplacements coûteux dans un contexte de diminution des frais de fonctionnement des services? Comment seront traités les candidats d'outre-mer qui ne disposent pas de centres d'examen?

Ces nouvelles embûches viennent s'ajouter à d'autres déjà constatées l'an dernier : la nature de l'épreuve d'admissibilité de ce concours reste inchangée cette année malgré les vives critiques de l'ensemble des organisations syndicales.

Ces difficultés ne seront pas sans répercussion sur le nombre d'agents susceptibles de se présenter à ce concours, et plus généralement sur la qualité de ce concours.

Ces constats viennent s'ajouter à d'autres, s'agissant des conditions déplorables de déroulement de l'examen professionnel d'attaché l'année dernière, ainsi que du paiement de droits d'inscription cette année. Comme nous l'écrivions en décembre dernier, l'ascenseur social est décidément bien en panne!

La nouvelle grille indiciaire des SAC DD

Quand les SACDD impactés par la nouvelle grille indiciaire applicable au 1^{er} février 2014 (Décret 2014-75 du 29 janvier 2014) recevront-ils leur arrêté de reclassement?

L'**UNSA** exige que les actes de gestion attendus par les agents dans le cadre de leur déroulement de carrière soient pris dans des délais acceptables.

Donnons-nous les moyens d'étudier sérieusement les recours PFR

L'**UNSA** se réjouit de constater que **25 recours PFR 2013 devraient être examinés lors de la présente CAP**, ce qui répond à sa demande d'un examen des recours dans des délais raisonnables après leur formulation. Donnons-nous toutefois les moyens permettant que cet exercice soit réalisé dans des conditions respectueuses pour les agents concernés! Lors de la présente CAP, l'examen de ces recours sera réalisé après les demandes de mobilité. Compte-tenu du nombre de demandes de mobilités et du nombre de recours PFR, il est à craindre que nous ne disposions pas du temps nécessaire permettant un examen sérieux de l'ensemble de ces recours.

S'agissant des **recours PFR 2012** dont les derniers ont été examinés le 8 avril dernier, l'**UNSA** réitère une nouvelle fois sa demande: quand les agents seront-ils tous informés de l'avis de la CAP? Et comment sera mise en œuvre cette décision?

A ce sujet, l'**UNSA** vous interpelle sur la situation de deux agents dont les recours ont été examinés le 22 janvier dernier.

Pour ces 2 recours, malgré le vote unanimement favorable des représentants (de l'administration et du personnel) pour le premier (vote à votre demande, Madame la Présidente) et la très large majorité (17 voix/18) pour le second, les agents ont reçu un courrier remettant en cause les avis donnés en CAP (révision à la baisse bien entendu). Pouvez-vous nous en donner les motifs?

Bien que les dispositions réglementaires vous permettent, Madame la Présidente, de revenir sur l'avis d'une CAP, pensez-vous que de tels revirements soient acceptables? De plus, vous n'en avez pas informé la commission, obligation pourtant réglementaire.

A quoi servent les CAP dans ces conditions?

En conséquence, l'**UNSA** propose d'une part que des CAP spécifiques soient dédiées à l'examen de ces recours afin d'apporter le temps qu'il convient d'accorder à l'étude de ces demandes, et d'autre part que le PV de chaque CAP soit approuvé au début de la séance suivante conformément à la circulaire du 23 avril 1999, ce qui n'est pas le cas actuellement avec un retard constaté de près de 2 ans.

Les régimes indemnitaires d'aujourd'hui et de demain

Encore une nouvelle illustration du passage en force de l'administration avec la publication du décret du 20 mai 2014 créant le RIFSEEP malgré l'avis défavorable quasiment unanime des organisations syndicales! L'**UNSA** ne reviendra pas dans cette déclaration sur tout le mal que nous avons déjà écrit sur le sujet.

L'**UNSA** est dans l'attente de la réunion plénière, consacrée aux mesures catégorielles 2014, reportée au 10 juin prochain, qui devrait fixer le sort réservé à la PFR 2014.

Promotions

Nous sommes également toujours dans l'attente des ratios de promotion aux grades de SACDD CS et SACDD CE qui doivent faire l'objet d'une renégociation entre nos ministères et la DGAFP. Qu'en est-il? Un calendrier a-t-il été arrêté? Les ratios sont-ils maintenant connus?

En l'absence de toute information officielle, le nombre de places aux concours professionnels de SAC CS et SAC CE ont néanmoins été fixés pour 2014 à 80 pour le premier (contre 69 en 2013) et pour le second à 38 en administration générale (contre 26 en 2013) et à 5 (contre 4 en 2013) pour la spécialité Contrôle des Transports Terrestres! Comment expliquez-vous ces chiffres?

Le plan de requalification dans la filière administrative

Dans leurs 2 spécialités et compte-tenu de ce qui précède, les SACDD ont besoin d'un message d'espoir: pouvez-vous nous confirmer, Madame la Présidente, la réalisation du plan de requalification pluri-annuel au sein de la filière administrative et nous présenter le calendrier prévisionnel, les modalités de mise en oeuvre pour l'accès au grade d'attaché ainsi que le nombre de places offertes?

L'**UNSA** vous remercie de votre attention.